

## Charte agricole Orléans Val de Loire Compte-rendu réunion n°1 - Semoy - 10 mai 2011

### Secteur Centre, pôle arboricole,

Destinataires :	Les participants, Comité Technique, Groupe de Travail
Sujet :	Compte rendu réunion 1 secteur Centre, pôle arboricole
Auteurs :	Céline Badet, Bertrand Riffiod
Date :	Le 10 mai 2011 CR110413 reunion 1 secteur Centre arboricole V2.doc

### Sommaire

<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
1.1.	INTRODUCTION DU MONSIEUR ODY MAIRE DE SEMOY .....	2
1.2.	INTRODUCTION DE M. BAUDE.....	2
<b>2.</b>	<b>PRESENTATIONS .....</b>	<b>4</b>
2.1.	LA DEMARCHE DE CONCERTATION .....	4
2.2.	LE DIAGNOSTIC DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE .....	4
<b>3.</b>	<b>DISCUSSION .....</b>	<b>7</b>

## 1. INTRODUCTION

---

Nombre de participants : **10 personnes** (hors représentants de l'agglomération, de la chambre d'agriculture et de la mairie d'accueil)

Prochaines séances à Semoy : le 9 juin et 28 juin

### 1.1. INTRODUCTION DU MONSIEUR ODY MAIRE DE SEMOY

**Le Maire de Semoy** souligne que l'agriculture périurbaine périclité à Semoy. Les arboriculteurs partant à la retraite ne sont pas remplacés. Le territoire est composé de 40% de forêt, de 30% terres cultivables et de 30 % de terres urbanisées. Il espère trouver une solution pour 30% de terres cultivables qui doivent trouver preneur pour continuer à pratiquer une agriculture raisonnée, permettant le développement économique et la pérennisation de l'entretien des sols. Les agriculteurs sont des architectes des paysages qui sont nécessaires autour des villes. Cette agriculture permet aussi aux urbains de consommer des fruits et légumes.

### 1.2. INTRODUCTION DE M. BAUDE

**Laurent Baude**, à qui la Communauté d'Agglomération a confié le dossier de la Charte Agricole, remercie les partenaires et les exploitants d'être présents à cette réunion de secteur. L'Agglomération a l'ambition de produire une Charte agricole afin de préserver l'agriculture au sein de l'agglomération. L'urbanisation est croissante, ce qui entraîne le « grignotage » des terres agricoles. L'agriculture risque de fait d'être repoussée au-delà de l'agglomération. Or, cette présence est fondamentale, et ce, pour trois raisons. D'une part, l'agriculture représente une activité économique à part entière, qui génère des emplois. D'autre part, l'agriculture permet de répondre aux besoins des 270 000 consommateurs de l'agglomération. Enfin, l'agriculture joue un rôle essentiel dans l'équilibre entre nature et ville et dans l'entretien des paysages. L'objectif de cette Charte est de conserver l'agriculture, de lutter contre l'étalement urbain et la consommation des terres agricoles qui repoussent l'activité agricole au-delà de l'agglomération.

Si à la base, ce document n'est pas opposable au tiers, le Président de l'Agglomération, Monsieur Lemaigen, envisage de l'intégrer au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), ce qui lui confèrerait une dimension prescriptive plus importante. Cette Charte, qui est réfléchi depuis longtemps par l'Agglomération, représente un engagement fort pour les élus et signataires. Ce document d'orientation doit se baser sur un diagnostic permettant de décrire la situation de l'agriculture aujourd'hui dans l'agglomération. Dans ce cadre, la Charte sera coproduite avec la Chambre d'Agriculture. L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération d'Orléans, l'Etat, via la Direction Départementale des Territoires (DDT), qui a confié une étude spécifique aux étudiants de Polytech'Tours, la Région, en tant que co-financeur de la Charte par l'intermédiaire du contrat régional d'agglomération, sont autant de partenaires importants pour élaborer le diagnostic et la Charte

La Charte agricole doit, pour être pertinente, découler d'une démarche de concertation. L'avis et le positionnement des élus, mais surtout des exploitants, sont nécessaires

pour définir et arrêter les objectifs de la Charte. Cinq secteurs, ayant des caractéristiques homogènes, ont été définis sur l'agglomération. Trois réunions par secteur sont prévues. La première sera réservée au diagnostic et les deux suivantes seront consacrées aux objectifs et à l'élaboration précise du contenu de la Charte agricole.

Les problématiques portent notamment sur le foncier : sa disponibilité et son coût, l'image de l'agriculture notamment auprès du grand public, la distribution, les types d'agriculture...

## 2. PRESENTATIONS

---

### 2.1. LA DEMARCHE DE CONCERTATION

**Bertrand Riffiod**, du *cabinet Res publica*, décrit la démarche de concertation mise en place pour l'élaboration de la Charte agricole, qui est construite autour de 3 phases.

La première phase, qui est achevée, consistait à créer avec le Comité Technique les conditions optimum pour que les discussions sur la Charte soient pertinentes. Certains interlocuteurs (exploitants, associations...) ont également été rencontrés en amont pour identifier les attentes et alimenter la réflexion. Le 18 avril, une réunion à l'échelle de l'agglomération a lancé la démarche de concertation.

Le Comité Technique, placé sous la présidence de Monsieur Baude, regroupe les services de l'Etat, de l'Agglomération, de la Région Centre, du Département du Loiret, de la Chambre d'Agriculture et de l'Agence d'Urbanisme.

La deuxième phase, qui débute aujourd'hui, consiste à lancer un premier débat sur la base d'un diagnostic établi par la Chambre d'agriculture. Celui-ci donne lieu à une réunion spécifique pour chacun des 5 secteurs définis pour cette concertation.

La troisième phase visera à identifier les attentes des différents acteurs, notamment les exploitants et à définir les orientations de la Charte. Pour cela, deux réunions par secteur seront organisées.

La Charte sera rédigée par un Groupe de Travail spécifique, qui devrait regrouper en plus du comité technique des élus des communes de l'agglomération, certains exploitants issus des 5 secteurs et des associations.

Le projet de Charte sera soumis aux élus de l'agglomération lors d'une réunion de la Commission Développement Economique en septembre et devrait être adoptée à l'automne.

Une réunion de clôture du processus de concertation devrait avoir lieu en octobre, afin de permettre aux élus de présenter à l'ensemble des contributeurs les décisions prises au vu de la concertation.

### 2.2. LE DIAGNOSTIC DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

**David Méot**, de la *Chambre Départementale d'Agriculture*, présente les caractéristiques spécifiques de l'agriculture sur le territoire de l'agglomération : au nord la forêt d'Orléans, au sud la forêt de Sologne, entre la Loire et le Loiret une zone inondable et la zone des captages en eau potable de la ville d'Orléans qui se situe également pour partie sur la commune de Saint-Cyr-en-Val. Si l'agriculture joue un rôle dans l'aménagement du cadre de vie qui profite à tous, elle constitue principalement une activité économique, qui produit des denrées, alimentaires ou non, et génère des emplois.

Le diagnostic se divise en 3 axes. Le premier vise à un état des lieux de l'agriculture présente sur le territoire. Le deuxième tend à éclairer les menaces et les contraintes qui pèsent sur l'activité agricole du territoire. Le dernier identifie les principales thématiques repérées lors d'échanges avec les agriculteurs-exploitants.

257 exploitations ont été recensées sur le territoire dans un premier temps. Grâce à l'ADASEA, aujourd'hui « Pôle Installation » de la Chambre d'Agriculture, 157 exploitations ont été enquêtées afin de recueillir des informations supplémentaires et les besoins formulés par ces agriculteurs. Au total, 232 exploitations professionnelles sont encore en activité, c'est-à-dire en déduisant les exploitations fermées et les exploitants retraités qui ne commercialisent plus leur production. Les 5 secteurs identifiés pour servir de base de discussion à la concertation sont les suivants :

- Le nord-ouest : grandes cultures
- Le nord-est dans sa deuxième couronne : grandes cultures et maraîchage plein champ
- Le centre : arboriculture
- Le sud-ouest : arboriculture et viticulture (avec présence d'AOC)
- Le sud-est : maraîchage et horticulture.

Le relevé parcellaire graphique compte tous les exploitants déclarant la PAC, cela représente 80% des surfaces, car les exploitants exclusivement spécialisés ne déclarent pas la PAC. Dans le pôle Centre, on retrouve à la fois des parcelles en céréales et des parcelles en gel. En se basant sur le RGA de 2000 et en retirant les surfaces urbanisées depuis, on comptabilise pour l'agglomération 11 300 hectares de Surface Agricole Utile, ce qui représente 1/3 de la surface totale de l'agglomération.

Selon les données « CER France alliance Centre », retravaillées par la Chambre d'agriculture, l'Unité de Travail Humain (UTH) familiale et l'UTH salariée sont équivalentes sur le pôle Centre mais ce pôle est beaucoup moins familial que le pôle Grandes Cultures. Le pôle nécessite de la main d'œuvre fixe ou saisonnière, il crée donc de l'emploi généralement peu qualifié. La surface agricole est en moyenne de 15 hectares ce qui est beaucoup pour de l'arboriculture mais cela peut s'expliquer par la présence de quelques parcelles de céréales. Le produit brut est faible, mais dans la moyenne s'il est rapporté à l'hectare.

En extrapolant ces données au niveau de l'agglomération on compte 317 UTH familiales, 576 UTH salariées pour 12 688 hectares de SAU et 76 459 871 euros de produit brut. Ces chiffres prennent uniquement en compte les emplois directs.

Dans le pôle il existe une forte présence de vente directe. 7 exploitations font de la vente directe, certains ont diversifié leur activité pour compléter l'offre. Le tissu de vente existant est donc déjà conséquent. Si une nouvelle installation apparaît, il doit y avoir étude de commercialisation pour ne pas perturber le tissu existant.

Certains terrains agricoles sont très enclavés. Or, il est conseillé aujourd'hui d'urbaniser les dents creuses pour ne pas continuer l'étalement urbain.

Il existe deux grandes formes de commercialisation :

- Les circuits courts (un intermédiaires ou moins): marché de gros de la Chapelle, vente aux Grandes et Moyennes Surfaces. Vente directe : bord de route, marchés (souvent de l'Agglo), magasins (parfois hors exploitation), sites de transformation (généralement hors de l'agglomération), cueillette sur

l'exploitation. La vente directe demande une implication forte et une présence constante.

- Les Circuits longs : Dordane ou autre négociant puis centrale d'achat de Rungis.

#### La transmission :

Une enquête auprès des plus 50 ans montre que 5 exploitants sur les 12 installés cherchent à céder leur exploitation. La transmission est plus importante que dans les autres pôles et dans les 5 prochaines années cela représente 50 hectares sur les 200 hectares du secteur. Les exploitants cèdent rarement leur habitation et leurs bâtiments d'exploitation, donc les jeunes doivent trouver une habitation en plus de l'exploitation.

#### **Plusieurs enjeux importants :**

Les agriculteurs regrettent un manque de rentabilité de la vente en gros au dépend de la vente directe. Ils soulignent également la difficulté pour conditionner la Poire Angelys car cela se fait en dehors du département. Dans le même sens, la transformation des produits a lieu généralement à l'extérieur du territoire ce qui, pour les exploitants est incompatible avec une logique de production locale.

Les exploitants aimeraient développer des contrats locaux, par exemple avec les cantines. La vente directe a été développée sur le secteur mais les agriculteurs ont peur de la saturation rapide du marché, notamment en cas d'installation de nouveaux exploitants. Certains craignent que de nouveaux projets soutenus par la mairie ne soient pas viables ou captent l'ensemble des contrats proposés par les collectivités locales. Ils aimeraient pouvoir développer leur clientèle ou atteindre un nouveau public. Les agriculteurs ont aussi noté que la vente directe nécessite plus d'investissements.

Comme sur d'autres pôles, ils aimeraient que les exploitations soient mieux signalisées afin de se faire connaître.

Au sujet de la transmission, ils n'envisagent pas que des repreneurs soient intéressés par les vergers. Cependant, ils ont confiance dans la gestion du foncier par les élus locaux ainsi qu'au travers des documents d'urbanisme

Les besoins en communication sont importants, même s'il y a peu de conflits de voisinage. Ces besoins portent notamment sur la qualité de la production. Les agriculteurs ont aussi soulignés le problème important des vols, cependant ils redoutent qu'une campagne de communication visant à réduire le vol et le vandalisme ne fasse qu'aggraver la situation.

### 3. DISCUSSION

---

**Françoise Begout**, de l'association *Terre de Liens* et également de l'AMAP *Terre en Vie*, souhaite savoir si la chambre d'agriculture dispose d'informations sur la formation des arboriculteurs sur le territoire.

**Betty Fidalgo**, du *Centre Orléanais de Vulgarisation* et d'Études Arboricoles, précise que le Loiret compte 57 exploitations arboricoles. A 90% les exploitants sont membres du Centre Orléanais de Vulgarisation et d'Études des Techniques Arboricoles (COVETA). Ce centre technique permet d'accéder à des formations et des informations. Pour les jeunes, il n'existe plus d'école qui assure des formations en arboriculture sur le territoire. Un centre de formation propose des formations en arboriculture à Montauban et au lycée privé de Pouillé, dans la région d'Angers. Il existe donc un déficit de formation pour trouver des chefs de culture et de la main d'œuvre qualifiée.

**Jean-Paul Bergère**, agriculteur, explique que son exploitation n'a pas de salarié puisqu'elle est familiale et il ajoute que les saisonniers qui restent sur plusieurs années sont formés.

**Betty Fidalgo** précise que la main d'œuvre ne manque pas sur le territoire mais qu'il y a un déficit de main d'œuvre qualifiée.

**Laurent Baude** ajoute que les agriculteurs rencontrés exprimaient des difficultés pour trouver des saisonniers.

**Betty Fidalgo** explique que les arboriculteurs du territoire embauchent, en plus de la main d'œuvre locale, de la main d'œuvre d'origine étrangère (Pologne...) qui est disponible sur toute la période de la récolte (août à octobre) et volontaire pour les travaux agricoles.

**David Méot** explique que, dans le cadre des entretiens réalisés avec les exploitants, le manque de main d'œuvre n'était pas un problème prioritaire pour les agriculteurs et que la question de la formation initiale n'était pas posée.

**Laurent Baude** pose la question du devenir de l'arboriculture sur le secteur mais aussi la question de la reconversion du foncier agricole s'il n'est pas possible de conserver l'arboriculture sur ce secteur.

**Dominique Ronceray** souhaite avoir des informations supplémentaires provenant de l'étude de la Chambre d'agriculture. Celle-ci constate le vieillissement des exploitants et des exploitations ainsi que le manque de formation des jeunes. Il se demande donc s'il existe un espoir pour continuer l'arboriculture sur le secteur. Sinon, il souhaite connaître les reconversions possibles.

**Michel Rose**, exploitant, pense que la viabilité de l'arboriculture décline en raison de la concurrence des pays étrangers. Aujourd'hui, le fruit va dans le sud pour être calibré avant de remonter dans le nord, alors qu'auparavant tout se faisait au même endroit. Cela est dû à la politique de la grande distribution. Il spécifie que le Loiret était un territoire arboricole important dans les années 60. Et il est difficile de trouver des jeunes pour reprendre les exploitations.

**Betty Fidalgo** explique qu'il y a une installation en moyenne tous les 10 ans ; elle concerne généralement un fils d'exploitant car il est très difficile de partir de zéro.

**Françoise Begout** présente l'AMAP Terre en vie d'Orléans qui compte 180 adhérents. Elle dispose de 2 pôles légumes et d'un pôle fromages et viande. Les « amapiens » désirent de l'agriculture bio mais pas forcément labélisée car la conversion n'est pas facile. Les Paniers d'Olivet ont quelques fruits par un arboriculteur actuellement en reconversion. Il est vrai que l'arboriculture a une mauvaise image ; cependant, le potentiel de consommateurs souhaitant du bio est important sur l'agglomération.

**Michel Rose** répond qu'il a fait du bio une fois mais que les poires n'étaient pas mangeables. Les fruits sont forcément traités. Les arboriculteurs faisant du bio doivent parfois traiter plus souvent que les arboriculteurs en culture raisonnée.

**Betty Fidalgo** explique que l'on dispose de très peu de produits homologués pour faire du Bio, contrairement aux voisins européens. Produire Bio ne signifie pas « 0 traitements ». Or les seuls traitements autorisés sont des produits d'origine naturelle dont très peu de préparations sont autorisées en France. De ce fait les producteurs BIO sont contraints d'utiliser des produits à base d'extrait de plantes qui ne bénéficient d'aucune autorisation de mise sur le marché et qui par conséquent sont interdits. Techniquement, produire des fruits BIO c'est très compliqué et c'est aussi la raison pour laquelle il y en a si peu. De ce fait, la grande distribution s'approvisionne très largement en Italie où les contraintes réglementaires sont beaucoup plus faibles (en cas de difficulté à maîtriser les pathogènes le recours à des produits de synthèse est autorisée). Certains exploitants font le choix de ne pas homologuer leurs produits car les tests afin d'obtenir le label BIO sont coûteux. Le verger BIO n'est possible aujourd'hui que sur des surfaces très marginales de quelques hectares.

**Dominique Ronceray** pense que la sauvegarde de l'arboriculture ne doit pas se traduire par un simple choix entre BIO ou agriculture raisonnée. Il aimerait savoir s'il est possible de sauver l'arboriculture en générale sur ce secteur.

**Michel Rose** explique qu'aujourd'hui il existe 2 types de consommateurs : ceux qui veulent du bio et ceux qui privilégient avant tout la proximité. Il ajoute qu'un exploitant lui achète les poires les plus laides pour les vendre soi-disant en BIO. De plus, il n'est pas possible d'avoir 2 hectares de BIO et le reste de la production en agriculture conventionnelle.

**Laurent Baude** souhaite savoir si le foncier pose des problèmes pour l'activité arboricole.

**Jean Paul Bergère** estime que le foncier ne pose pas de problème particulier, les parcelles sont en bordure de commune et sont rarement enclavées.

**Betty Fidalgo** ajoute que les parcelles abandonnées peuvent poser problème pour les exploitants voisins encore en activité car les parasites se propagent rapidement. Il est impossible aujourd'hui de forcer un propriétaire à arracher ces arbres sauf si le feu bactérien est présent. Le BIO est donc encore plus compliqué pour une exploitation voisine d'une parcelle en friche.

**Dominique Ronceray** pense aussi que les friches posent de réels problèmes. Il faudrait forcer les propriétaires à les entretenir. Il existe un point de convergence entre les exploitants et les élus sur les friches.

**Laurent Baude** estime que cela rejoint la question du foncier car ces friches existent en raison de leur localisation en zone périurbaine. Les propriétaires attendent une évolution du droit des sols pour revendre leurs terrains avec une importante plus-value.

**Betty Fidalgo** évoque la possibilité de convertir ces parcelles à des cultures énergétiques (plantation de saule pour les copeaux, miscanthus...)

**Bertrand Riffiod** pose la question des moyens pour forcer les propriétaires à arracher leurs arbres.

**Dominique Ronceray** répond qu'il est uniquement possible de forcer à entretenir la parcelle même si cela est juridiquement compliqué.

**Bertrand Riffiod** pose la question de la surface que représentent les friches sur le territoire.

**David Méot** explique que le seul moyen d'identifier ces surfaces est de faire un travail de recensement à la parcelle par les collectivités.

**Laurent Baude** estime que cela représente environ 5% des surfaces de Semoy.

**Bertrand Riffiod** souhaite savoir, si avec l'aide des collectivités, la Chambre d'agriculture pourrait quantifier les surfaces qui sont en friche sur le secteur en question.

**Françoise Begout** ajoute que l'arboriculture est également importante pour le paysage, elle fait partie du patrimoine du territoire. Elle souhaiterait savoir ce qu'il est possible de faire pousser à la place de l'arboriculture.

**Laurent Baude** repose la question de la crise de l'arboriculture. Il souhaite savoir si celle-ci est conjoncturelle ou profonde, notamment en relation avec la crise énergétique.

**Bertrand. Riffiod** en vient à la question des circuits de distribution. Il demande aux agriculteurs s'ils notent des changements.

**Laurent Baude** souhaite entendre les représentants de Fleury sur leur situation.

**Laurent Richefort**, *services techniques de la ville de Fleury les Aubrais*, explique qu'il reste 2 exploitants à Fleury dont un qui souhaite que ses terrains deviennent constructibles. L'autre exploitant va partir à la retraite. Les élus de Fleury se posent donc la question de la reconversion possible des terrains et des cultures.

**David Méot** répond qu'une esquisse d'étude des sols a montré que les cultures actuelles sont celles qui correspondent le mieux au potentiel des sols. Il ajoute qu'il faut aussi prendre en compte l'accès à l'eau.

**Dominique Ronceray** imagine que des exploitations pourraient commercialiser des fruits rouges sur des petites parcelles, également des produits non-alimentaires, voir un élevage de chèvres, qui est possible en milieu urbain et qui a une bonne image.

**David Méot** explique qu'une étude est menée sur les cultures non-alimentaires à la ferme du Bouchet. Cette étude cherche à trouver les meilleures cultures non-alimentaires pour le territoire.

**Laurent Baude** souhaite revenir sur la question des différents circuits courts.

**Jean-Paul Bergère** répond que le circuit court est possible s'il existe aussi un circuit long car l'arboriculture fonctionne avec une seule variété. Le circuit long permet de vendre le surplus de production. Finalement, il est plus intéressant de vendre aux négociants qu'aux coopératives. La vente directe a entraîné la fin la coopérative dans le Loiret.

**Françoise Begout** pense que la lisibilité des lieux de distribution directe est importante, il faudrait un catalogue des lieux de vente directe.

**Betty Fidalgo** ajoute qu'il existe le site internet <http://loiret-saveurs-et-plantes.fr> qui référence les producteurs directs.

**David Méot** explique que le site ne prend en compte que les producteurs directs mais il nécessite que ces derniers s'y inscrivent.

**Betty Fidalgo** prend l'exemple des contrats de pays dans lequel il est possible pour le producteur de bénéficier de signalétique pour son exploitation.

**Bertrand Riffiod** ajoute que la signalétique est présente dans l'agglomération pour les marchés mais pas pour les points de vente directe.

**David Méot** rappelle que dans les marchés il existe aussi un besoin de signalétique pour les produits de l'agglomération, qui devraient répondre à un cahier des charges précis.

**Laurent Baude** pense qu'il est important de savoir si les produits proviennent directement du territoire ou s'il s'agit également de revente.

**Françoise Begout** pense qu'il ne faut pas trop rentrer dans ce type de signalétique qui exclurait les exploitations qui ne sont pas dans l'agglomération.

**Bertrand Riffiod** croit savoir que ce sujet fait l'objet d'une réflexion au niveau de la Région.

**Françoise Begout**, précise que la transformation concerne principalement le jus de pomme et la confiture. Elle spécifie que le coût de la transformation est très important. Cela permet d'écouler les invendus mais la transformation n'assure pas des revenus suffisants pour vivre.

**Laurent Baude** s'étonne de ce constat car il existe à Semoy des agriculteurs commercialisant ce type de produit.

**Jean-Paul Bergère** explique que cela permet de diversifier l'offre et que cela concerne essentiellement des exploitations qui vivent sur leur patrimoine et qui n'ont pas besoin d'investir.

**Françoise Begout** explique que les jeunes aimeraient renouveler leur matériel mais qu'aucune subvention n'existe.

**Michel Rose** estime qu'un agriculteur doit gagner sa vie sans subventions.

**Laurent Baude** explique qu'en tant que maire, il comprend les exploitants qui pensent qu'il ne faut pas développer à outrance les dispositifs de subventions. La commune de Semoy a racheté 6 hectares pour installer un jeune mais l'activité est différente, il s'agit de volaille. Cela permet aussi de briser le cercle vicieux de la spéculation foncière.

**David Méot** ajoute que les collectivités recherchent une agriculture qui leur convient, notamment à travers les baux ruraux, ce qui pourrait entraîner une distorsion de la concurrence, y compris en installant un exploitant bio sur un territoire où il n'existe que des concurrents conventionnels.

**Laurent Richefort** se demande si l'agglomération ne pourrait pas investir dans les terres agricoles, comme c'est le cas comme les zones d'activités.

**Laurent Baude** revient sur la décision de l'agglomération qui ne souhaite pas adhérer à l'établissement foncier départemental. Il ajoute que les établissements publics fonciers servent essentiellement à développer des zones d'habitat ou des zones d'activité mais rarement pour protéger des zones d'agriculture.

**Bertrand Riffiod** rappelle que les compétences en matière d'urbanisme restent à l'échelle communale et n'ont pas été transférées à l'agglomération.

**Dominique Ronceray** pense au contraire que l'agriculture fait partie des compétences économiques qui ont été transférées à l'agglomération. Il ajoute que la garantie du foncier agricole est fluctuante selon les choix politiques de l'équipe en place. De même qu'il existe également des outils comme les ZAP (zones d'agriculture protégée).

**Françoise Begout** précise l'association « Terre de Liens » n'intervient que pour soutenir un projet viable et l'extraire de la pression foncière.

**Grégoire Janvier**, *représentant de la Safer*, explique que la Safer est un observatoire des ventes agricoles. Elle détient le droit de préemption agricole, c'est-à-dire que si le bien est mis à la vente, les porteurs de projet peuvent se présenter. La Safer intervient aussi à l'amiable, comme une agence immobilière en revendant l'exploitation au porteur de projet le plus intéressant, et ce pas exclusivement dans le domaine agricole. La Safer ne stocke pas les biens.

**Bertrand Riffiod** explique que les comptes-rendus des réunions seront diffusés et remercie les participants.

### **Conclusion**

**Laurent Baude** remercie les participants et souhaite qu'ils continuent à être présents aux réunions suivantes. Il ajoute que la présence de tous est importante pour construire la Charte agricole.